

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 50072 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EL HATIFI Fatma

Date de naissance : 01-01-1950

Adresse : 2 Bd tichka N° 2 cité Imane I

Ain chock

Tél. : 06 2 165 18 86 Total des frais engagés : 2958,40 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hind Kharbouch Jouda
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Qods
Résidence Al Majd Imm. 44
Tél: 0522 52 14 41

Date de consultation : 08 NOV 2022

Nom et prénom du malade : ELAAIFI FAJJA Age : 72 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : _____ Le : _____ / _____ / _____

Signature de l'adhérent(e) : _____

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 NOV. 2022	CS		250 dh	Dr. Kharbouch Joudi Ophthalmodyste Angle Bd. 2 Mars Et Bd. Al Majid Imm. Qods Tél. 0522 524029 Residence Al Majid Imm. Qods Tél. 0522 524029

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LAURENT SABER 559 Bd. Al Majid Imm. Qods Casablanca Tél.: 0522 524029	08/11/2022	208,42

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

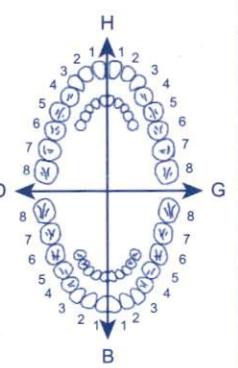
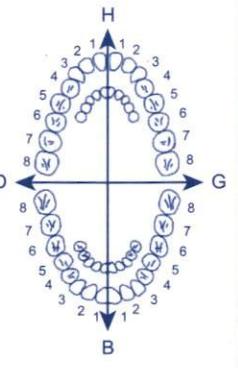
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Bd Kods Inara II N°23 Ain Chock Casablanca	22/11/2022	1m	2t			200 dh

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact

جراحة الجلالة بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

PHARMACIE LUMIERES
LAHRICHI SARL AU
 550, Bd. Al Qods, Hara, Ain Chok
 Casablanca - INPE : 092040427
 Tél.: 05 22 52 40 29

Ordonnance

Casablanca le 08 novembre 2022

Mme EL AATIFI Fatima**ERLUS 5 MG**

1 cp /jour pendant 15 jours

38, 00

147, 00

THEALOSE1 goutte 2 x/j pendant 3 mois les 2 yeux
1 boite, dans les deux yeux

23,40

OPTIPRED

1 goutte x 2/j 6 jours les 2 yeux

228,40

Théalose

Tréhalose / Hyaluronate de sodium
Solutions

STERILE A

Solution pour la protection,
oculaire indiquée dans le tra-
sévere.

Flacon ABAK - Sans conservateur

COMPOSITION :

Tréhalose
Hyaluronate de sodium
Chlorure de sodium, Trométamol,
injectables q.s.p.



Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PFC : 147,00 DH

6160000001329125A

3 g
0,15 g
Eau pour préparations
100 ml

briication de la surface
e de l'œil sec modéré à

PROPRIÉTÉS :

THEALOSE est une solution ophthalmique aqueuse, stérile, sans conservateur, hypotonique et de pH neutre. Ses principaux ingrédients sont le tréhalose, un disaccharide présent chez de nombreuses plantes et animaux, et le hyaluronate de sodium, un polysaccharide naturellement présent dans l'œil.

Le tréhalose a des propriétés protectrice, hydratante et anti-oxydante. A ce c'est un élément essentiel du mécanisme d'anhydrobiose (conditions de ralenties permettant de survivre à une déshydratation extrême) observé certains organismes.

Le tréhalose présente également des propriétés protectrice et stabilisante des membranes cellulaires en empêchant la dénaturation des protéines de dégradation lipidique.

Le hyaluronate de sodium est un polysaccharide naturellement présent, l'œil humain doté de propriétés uniques de rétention d'eau, permettant l'hydratation et la lubrification de la surface oculaire. Grâce à ses propriétés biaodhésives il assure une meilleure adhérence de la solution à la surface oculaire, ce qui permet une action de longue durée, et raccourcit le temps d'icatrisation de l'épithélium cornéen.

QUAND UTILISER THEALOSE :

THEALOSE contient une solution destinée à être administrée sur l'œil ou sur les lentilles de contact.

THEALOSE est préconisé en cas de gêne, picotements ou irritations oculaires. Ces symptômes peuvent être induits par des facteurs externes tels que vent, fumée, pollution, poussière, conditions climatiques ensoleillées ou froides, air chaud, climatisation, voyage en avion, travail prolongé devant un écran d'ordinateur...

AL HORRIA OPTIQUE

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23¹
Casablanca



بصريات الحرية

عين الشق، شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

Tél. : 05 22 21 52 03

ICE : 00177430000066 - IF : 51457135 - TP : 34048956 - CNSS : 4406973 - RC : 419894

F.

000€ 992

Docteur : HIND K.H.A.R. Bauch
Mr. : El AATIFI Fatna

Nomenclature :

Montures :	VL	optique	1.000,00
	VP		
Type de verres :		Organique progressif	

* VISION DE LOIN :

OD :	Axe : 73	Cyl : 1,50	Sph : + 5,00	750,00
OG:	Axe : 127	Cyl : 0,50	Sph : + 4,00	750,00

* VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG: Axe : Cyl : Sph :

Add : + 2,25

= 8500,00 dh



Total : D. eux mille cinq cent dhs

Date: 12 / 11 / 22

Dr Hind KHARBOUCH

Spécialiste en Ophtalmologie

Chirurgie de la cataracte par phaco

Chirurgie réfractive - Angiographie - Laser

Strabisme - Glaucome - Lentilles de contact



د. هند خربوش

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

جراحة العجلات بالأمواج فوق الصوتية

معالجة قصر البصر بالليزر

تصوير أوعية الشبكة واللازر

الحول - الضغط - العدسات اللاصقة

Ordonnance

08 novembre 2022
Casablanca le

Mme EL AATIFI Fatma

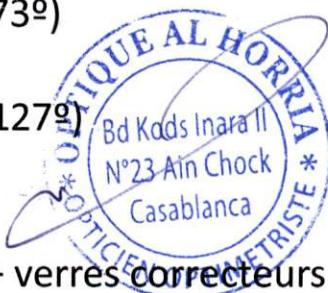
1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques, Antireflets

VL : OD = + 5.00 (- 1.50 à 73°)

OG = + 4.00 (- 0.50 à 127°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.25



H. Hind Kharbouch Joundy
Optometriste
Ophtalmologiste
Angle Bd. 2 Mars & Bd. Qods
Residence Al Majd Imm. Y-N°1
Tel. 0522 52 10 61

زاوية شارع 2 مارس وشارع القدس، إقامة المجد، عماره ٢ ، رقم ١ ، عين الشق - الدار البيضاء

Angle Bd. 2 Mars & Bd Al Qods, Resdience Al Majd Imm Y - N°1, Ain Chock - Casablanca

INPE : 091165993 - Tél / Fax : 0522 52 10 61 - E-mail : dr_kharbouch@hotmail.com